



Puteaux le 25 juin 2009

QU'EST DEVENUE LA PARTICIPATION 2008 ?

(SUITE)

Le 9 février, nous vous avons informés de notre volonté d'obtenir le versement de la Participation 2008 dont nous avons été privés par les choix et décisions de notre Direction franco belge.

L'expert nommé par le CE, le cabinet INA, vient de rendre un rapport accablant qui nous conforte dans notre démarche.

Au vu des décisions prises en 2008 qui ont chargé la barque au point de la faire couler, il met en avant 65.411K€ de retraitements qui conduisent à un résultat comptable de 49.619K€ et à une réserve de Participation de 2.977K€.

D'ores et déjà la Direction, lors de notre réunion de négociation du 22 juin 2009 a décidé de mépriser ses salariés en évoquant une aumône de l'ordre de 200 € et en nous expliquant qu'en tant que syndicats responsables, il nous appartenait de comprendre qu'elle avait d'autres priorités à traiter en ce moment...

Nous comprenons aisément pour notre part qu'elle souhaite profiter de l'occasion qui lui est donnée par BNPP pour tourner la page d'une gestion calamiteuse.

S'appuyant sur l'abondement et la rémunération variable, la Direction nous explique qu'elle estime avoir largement compensé le préjudice subi.

Pour nous, elle se trompe sur l'objet de notre demande. Il était normal que les salariés n'aient pas à subir de préjudice financier et soient récompensés pour leur bravoure pendant cette période difficile pour le groupe Fortis, pendant laquelle nous avons pallié, par nos efforts une situation de risque opérationnel importante et une dégradation des conditions de travail.

Il appartient maintenant à la direction française de réparer le tort qu'elle nous a causé notamment par sa décision de provisionner 13.528 k€ sur le PSE en 2008 plutôt qu'en 2007, et par son refus de s'opposer aux 47.988 k€ provisionnés sur le projet SAB, qui ne peut en aucun cas être considéré comme un acte de gestion courante, nous en avons eu la confirmation par l'expert, alors que nous avons tous tenu le cap comme le démontrent les résultats d'exploitation.

Rappelons que le Projet SAB a été arrêté pour répondre à la demande d'un nouvel actionnaire qui, jusqu'à preuve du contraire, n'était pourtant pas encore propriétaire de notre établissement à cette date, puisqu'il ne l'a été qu'en 2009.

Les salariés n'ont pas à pâtir d'une décision prise par des membres d'une direction qui n'a agi qu'afin de préserver ses intérêts de carrière, en essayant de faire plaisir à un nouvel actionnaire.

La Direction se retranche aujourd'hui derrière ses Commissaires aux Comptes pour justifier et valider ses choix. Or, il ne leur appartient en aucun cas de critiquer des choix de stratégie financière, mais seulement de vérifier leur conformité comptable.

Vos Délégués Syndicaux maintiennent leur demande de 2.000 € pour chaque collaborateur.

Nous sommes déterminés à mettre en oeuvre tous les moyens légaux à notre disposition pour obtenir gain de cause, et ce d'autant que les choix stratégiques de notre Direction vont encore fortement obérer notre résultat en 2009, et empêcher le versement de la participation pour l'exercice en cours.

Nous savons que nous pouvons compter sur votre soutien et votre mobilisation aussi bien à la veille des vacances qu'à la rentrée, de la même manière que vous pouvez être assurés de notre détermination à défendre vos intérêts.

Vos Représentants Syndicaux

Conclusions de l'expert dans son rapport au CE du 25/06/09

« Au travers des différents points d'analyse pratiqués tout au long de ce rapport et sur la base des argumentaires développés, le cabinet INA conclut que le calcul de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise au titre de l'exercice 2008 devrait intégrer les retraitements répertoriés ci-dessus amenant de ce fait les bases de calcul aux montants suivants :

***Résultats normes IFRS avant impôt et après retraitements proposés par le cabinet INA :
+ 49.619 K€.***

Sur la base de ce nouveau résultat, le montant de la participation aurait donc du être pour l'exercice 2008 de :

***Réserve Spéciale de Participation = Résultat normes IFRS avant impôts x 6% =
49 619 x 6% = 2.977 K€ »***